

ÉCHOS DES DEUX RIVES

BAS-ST-LAURENT/GASPÉSIE

Les producteurs de bois coupent

Le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent abolit un poste de cadre, cinq postes syndiqués permanents et deux postes syndiqués saisonniers, dans la lignée du plan de relance adopté à l'assemblée générale annuelle du 12 mai. Toutes les mesures de réduction du personnel comprimeront les frais de près de 50 %. Maintenant, en plus du poste de directeur, les effectifs du Syndicat comptent un poste cadre, quatre postes syndiqués permanents et trois postes syndiqués saisonniers. Cette réduction de personnel réduira la masse salariale de 40 %.

GASPÉSIE/LES ÎLES

Le Débarquement de Normandie en direct

Paul Levasseur de Matane et Armand Leblanc des Îles-de-la-Madeleine livreront un témoignage bouleversant sur le Débarquement de Normandie survenu il y a 50 ans, le lundi 6 juin à 15 h 30, à la radio CBGA Gaspésie/Les Îles. Durant la Deuxième Guerre mondiale, ils faisaient partie du Régiment de la Chaudière, qui comptait de nombreux Gaspésiens et Madelinots et qui fut la seule unité entièrement francophone des Forces canadiennes à participer au Débarquement de Normandie.

MATANE

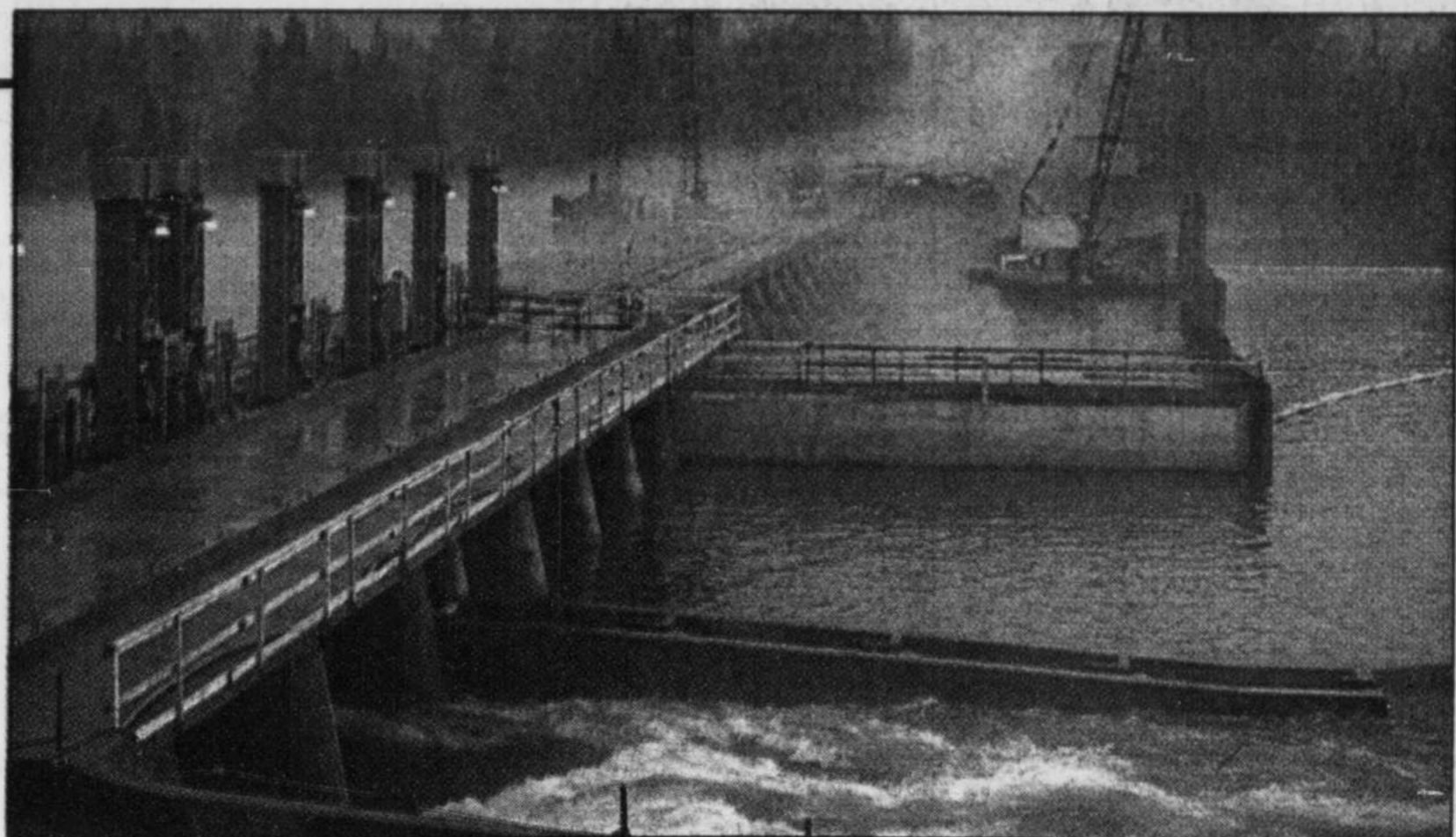
Centraide distribue les vivres

Centraide Bas-Saint-Laurent vient d'accorder 78 010 \$ à dix organismes de la région de Matane. Il s'agit du centre de récupération alimentaire La Popote collective, du Regroupement des femmes, du Centre d'action bénévole, des Grands amis, du centre alternatif en santé mentale et sociale Le Marigot, de La Maison des jeunes de Les Méchins, de la maison d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence et leurs enfants La Gigogne, du Comité des bénévoles du Pavillon Marie-Anna à Sainte-Félicité, de la maison de transition et d'hébergement pour hommes alcooliques ou toxicomanes Le Tremplin et l'Association coopérative d'économie familiale de la Péninsule (ACEF). Lors de la campagne de levée de fonds de l'automne, Centraide a recueilli plus de 443 000 \$ auprès de la population bas-laurentienne. De cette somme, 355 500 \$ ont été versés à 55 organismes sur le territoire.

TROIS-PISTOLES

Les Fermières choisissent

Plus de 500 congressistes sont attendues à l'assemblée générale annuelle des Cercles de Fermières de la Fédération 02 qui se déroulera le samedi 11 juin à 8 h 30, à l'école secondaire l'Arc-en-Ciel de Trois-Pistoles. Le thème sera « Le temps des choix, c'est maintenant ». L'événement est sous la présidence de Mme Mariette Brochu, présidente régionale. La Fédération regroupe des membres provenant des comités de Matapédia, Matane, Rimouski et Rivière-du-Loup.



La deuxième phase des travaux au barrage d'Hydro-Québec à Dégelis, sur le bord du lac Témiscouata, commencera bientôt.

Dégelis se transforme en chantier pour cinq mois dès le 15 juin
Un véritable parc, ce barrage!

DÉGELIS — Hydro-Québec enclenchera le 15 juin la dernière partie des travaux à l'évacuateur du barrage de Dégelis sur le lac Témiscouata.

par CARL THÉRIAULT
collaboration spéciale

Le chantier d'une durée de cinq mois permettra à Hydro-Québec de remplacer le premier ouvrage construit en 1929.

La dernière partie des travaux a été confiée à une entreprise de Charlesbourg, Stellaire Construction. Le chargé de projet, Jean-Guy Villeneuve, a affirmé hier au

SOLEIL que priorité sera donnée aux travailleurs locaux. « Nous n'amènerons sur le chantier que quelques personnes clés », a-t-il précisé.

À Dégelis, Hydro-Québec ne construit pas qu'un ouvrage devant servir à la régulation des eaux du lac Témiscouata et de la rivière Saint-Jean au Nouveau-Brunswick qui aliment trois turbines hydroélectriques de cette province.

Cette infrastructure fait partie d'un concept intégrant les aspects socio-récréatifs et environnementaux de la région.

Une piste cyclable sera aménagée sur le barrage en plus d'un centre d'interpré-

tation et d'une passe migratoire pour la truite mouchetée et la truite grise.

Une somme de deux millions de dollars, soit 12 % du coût total des travaux, sera affectée à l'aspect environnement du projet le plus important en cours dans la région Matapédia d'Hydro-Québec. Une quarantaine de personnes y trouvent du travail.

La société d'État s'est aussi préoccupée de respecter les niveaux d'eau nécessaires à la fréquentation des plages du lac Témiscouata comme ceux facilitant les manœuvres des bateaux dans les marinas.

Le 12 juin, Hydro-Québec ouvrira son

chantier au public lors d'une opération « portes ouvertes ». Plusieurs activités auront lieu durant cette journée dont une exposition de photos « Le lac Témiscouata, dix ans plus tard ». Le planétarium mobile de la station scientifique ASTER sera aussi sur place.

Les artefacts recueillis lors de fouilles archéologiques permettront de faire un voyage remontant jusqu'à 4000 ans. Le secteur du lac Témiscouata a été un point d'arrêt important entre les Maritimes et le fleuve Saint-Laurent.

L'inauguration du projet aura lieu le printemps prochain.

La route de SM3 reste bloquée
Hydro organise sa contre-attaque

SEPT-ÎLES — Hydro-Québec étudie la possibilité de déposer une plainte officielle auprès de la Sûreté du Québec pour déloger les manifestants qui bloquent depuis dimanche soir la route d'accès du chantier SM3. Le promoteur du projet de barrage sur la rivière Ste-Marguerite songe aussi à réclamer une injonction auprès des tribunaux.

par ALAIN-A. BOUCHARD
collaboration spéciale

Hydro-Québec observe attentivement ce qui se passe depuis dimanche soir au kilomètre 24 de la route d'accès du chantier SM3. Une vingtaine de personnes, des Montagnais traditionalistes membres de la coalition Nitassinan mais aussi des non-autochtones canadiens et américains affiliés à des groupes environnementaux, protestent contre l'aménagement d'un barrage hydroélectrique sur la rivière Sainte-Marguerite. Ils exigent qu'Ottawa et Québec reviennent sur leur décision d'autoriser ce projet dont les travaux de construction ont débuté le 18 avril.

« On examine ce qu'on peut faire, expliquait hier Mme Marie-Pierre Bonnassieux du service des communications d'Hydro-Québec à Montréal. Le dépôt d'une plainte auprès de la Sûreté du Québec est une possibilité mais nous n'avons pas encore pris une décision finale. Une demande d'injonction auprès des tribunaux est aussi à l'étude. Notre position officielle sera prise d'ici quelques jours. »

En hélicoptère

Ce qui incite Hydro à ne pas brusquer les choses, c'est que le « Camp de la Paix » des manifes-

tants n'affecte pas pour le moment le déroulement des travaux. Les travailleurs qui préparent l'aménagement des campements près du soixantième kilomètre sont transportés sur le chantier à l'aide d'hélicoptères. Pour ce qui est des employés qui réparent la route, ils sont encore à une dizaine de kilomètres des manifestants. Une distance qui ne sera pas franchie avant la fin de la semaine ou au plus tard la semaine prochaine.

Du côté de la Sûreté du Québec, c'est le statu quo. Les policiers n'ont toujours pas reçu de plaintes formelles de la part d'un ministère ou d'Hydro-Québec à la suite de l'occupation des traditionalistes. « Mais dès que les conditions climatiques s'amélioreront, nous irons sur les lieux de la manifestation afin de vérifier des allégations de méfait et d'introduction par effraction dans un chalet situé sur le bord du lac Brulé », a expliqué l'agent Jean-Bruno Latour du service des affaires publiques de la SQ.

Il a aussi confirmé que les effectifs policiers dans la région n'avaient pas été modifiés à la hausse malgré le blocus routier. Les agents du poste de Sept-Îles sont toutefois en poste 24 heures par jour alors qu'auparavant ils terminaient leur quart de travail à 2 h.



Au kilomètre 11, Hydro-Québec fait améliorer la route alors que la barricade est au kilomètre 24. Les travaux se poursuivent malgré le blocus. Les travailleurs arrivent en hélicoptère sur le chantier.

EH OUI!
Commencez à payer dans **6 MOIS**

PROFITEZ DE VOS VACANCES SANS VOUS PRÉOCCUPER DU PAIEMENT OU DE LA RÉPARATION DE VOTRE VÉHICULE...

EN NOVEMBRE 1994 * SUR TOUS LES MODELES NEUFS ET D'OCCASION ** EN STOCK

- ✓ Aucun paiement avant novembre 1994
- ✓ Aucun intérêt avant novembre 1994
- ✓ Taux de financement très concurrentiel et garanti pour novembre 1994

** ANNÉES 1994-1993-1992-1991
* Sous réserve de l'approbation de notre service du crédit. Promotion d'une durée limitée. Vente au détail seulement.

Citadelle CHEVROLET OLDSMOBILE CADILLAC LEXUS
Là où l'on croit que la confiance, ça se mérite...

89, route Kennedy, Lévis 835-1171
Service des voitures d'occasion 835-9422

750\$ de rabais additionnel sur étudiants et admissibles

CARAGE RECOMMANDÉ CAA

Les déchets de la papeterie attendent le fric du ministère

BAIE-COMEAU — Le projet de recherche sur la valorisation des résidus industriels de la papetière QUNO n'a toujours pas reçu l'aval du ministère québécois de l'Environnement et de la Faune. L'aide financière demandée « ne correspond pas aux priorités du gouvernement », selon les promoteurs.

par ANNIE ST-PIERRE
collaboration spéciale

Les démarches ont été entreprises il y a trois ans. Le projet vise à remettre en valeur les résidus secondaires de la papetière QUNO et les boues domestiques de la ville de Baie-Comeau. Ces résidus seraient traités avant d'être transportés en forêt nord-côtière comme fertilisant. Les matières aideraient la régénération des territoires de coupe de la Scierie des Outardes.

Plusieurs partenaires se sont associés à cette étude en formant une corporation. Il s'agit de la papetière QUNO et sa filiale Scierie des Outardes de même que la ville de Baie-Comeau. Le commissariat industriel régional, le Cégep et l'UQAR ainsi que le Centre Québécois de Valorisation de la Biomasse agissent aussi comme promoteurs.

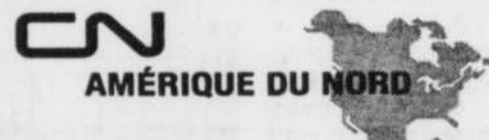
Dans une entrevue au SOLEIL, le responsable du projet, M. Pierre Rousseau affirme que les demandes d'aide financière ont toutes été rejetées jusqu'ici. « Le projet global de recherche est évalué à un peu plus d'un million \$ et nous demandons la moitié au MENVIQ », souligne-t-il. Bien sûr, tous les partenaires fournissent leur part dans cette étude.

Selon M. Rousseau, le MENVIQ a refusé sa participation en expliquant « qu'il existe quelques études semblables au Québec ». Les promoteurs ont répliqué en disant « que ce qui se fait ailleurs est réalisé en agriculture et que le projet de Baie-Comeau est le seul qui servirait en forêt ». De plus, le projet doit être compatible avec les conditions climatiques et le milieu environnemental de la Côte-Nord. Tout compte fait, « il n'existe aucun projet similaire avec le nôtre », précise M. Rousseau.

Au ministère de l'Environnement, on n'a pas voulu fournir les raisons du refus de la demande de subvention. Loin d'être découragés par ces échecs, les partenaires poursuivent leurs pourparlers avec le gouvernement. D'ici les prochaines semaines on établira une nouvelle proposition pour convaincre le ministère de la faisabilité et la nécessité de réaliser le programme.

Administrateurs du loisir

Le conseil régional des loisirs de la Côte-Nord a élu ses nouveaux administrateurs lors de son assemblée générale annuelle. M. François Leblond de Baie-Comeau a obtenu un nouveau mandat à titre de président. Il sera assisté par M. Réal Martin de Port-Cartier à la vice-présidence alors que M. Robin Roy a été nommé secrétaire-trésorier.



APPEL D'OFFRES POUR

CONSTRUCTION D'UN PASSAGE INFÉRIEUR AU-DESSUS DE LA ROUTE 275 Y COMPRIS DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET DE DRAINAGE REQUIS POUR LA CONSTRUCTION DU TALUS DE LA VOIE FERRÉE QUI FERA LE RACCORDEMENT DE LA SUBDIVISION MONK ET LA SUBDIVISION DIAMOND SITUÉ AU POINT MILLIAIRE 12.92 DE LA SUBDIVISION DIAMOND SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME — QUÉBEC

Nature des travaux: excavation générale pour la construction des culées en béton armé, la fourniture et l'installation des pieux, de l'étagage avec ancrage au roc, des tuyaux de drainage, des ponceaux, des matériaux de remblais de diverses classes, les travaux de terrassement, d'ensemencement et d'enrochement.

Les soumissions cachetées seront acceptées jusqu'à midi, heure avancée de l'Est, le vendredi 17 juin 1994.

Les documents pertinents aux soumissions seront disponibles à l'atelier des wagons situé au 2440, av. de la Rotonde, Charny (Québec), ou bien à la salle des plans (8h30 à 12h30 et 14h à 16h30), située au 935, rue De La Gauchetière Ouest, 15e étage, Montréal (Québec); moyennant un dépôt non remboursable d'un chèque certifié de 100\$, payable à la COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA.

Pour tous renseignements complémentaires, téléphoner au: (514) 399-8760.

La Compagnie se réserve le droit de rejeter toute offre, si basse soit-elle.

Bureau du vice-président régional
Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada
Montréal

Place des Arts Appel d'offres

Impression du Magazine de la Place des Arts et des programmes de spectacles

Des soumissions adressées à la direction des Communications et du Marketing de la Société de la Place des Arts de Montréal et portant la mention « Soumissions pour l'impression du Magazine de la Place des Arts et des programmes de spectacles » seront reçues jusqu'au 14 juin 1994 à midi. La Société ne tiendra pas compte des soumissions reçues après la date ci-haut mentionnée. Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui peut être obtenu contre un dépôt non remboursable de 20 \$ (taxes incluses) payable en argent comptant ou par chèque visé fait à l'ordre de la Société de la Place des Arts de Montréal.

Un cautionnement de soumission ou un chèque visé de l'ordre de dix pour cent (10 %) du montant de la soumission fait à l'ordre de la Société de la Place des Arts de Montréal et valide pour une période de trente (30) jours de la date d'ouverture de la soumission doit accompagner celle-ci. Le chèque visé ou le cautionnement de soumission devra être changé à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution du même montant.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant un bureau d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société de la Place des Arts de Montréal sont admises à soumissionner.

La Société de la Place des Arts de Montréal se réserve le droit de rejeter la plus basse ou toute autre soumission et de diviser les commandes; de plus, la Société de la Place des Arts de Montréal ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues, même la plus basse.

Société de la Place des Arts de Montréal
Direction des Communications et du Marketing
260, boulevard de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H2X 1Y9
Téléphone: (514) 285-4270

Sous les pavés, la... pollution

BAIE-COMEAU — Les travaux de réfection de la route Maritime à Baie-Comeau sont perturbés par des problèmes environnementaux. Les responsables sont aux prises avec la présence de contaminants à deux endroits de la route.

par ANNIE ST-PIERRE
collaboration spéciale

Dans un premier temps, la pétrolière Esso a détecté la présence de sols contaminés aux hydrocarbures sur son territoire. Sise au bas de la côte, la compagnie exploite un terrain faisant partie du secteur où l'on réalise les travaux de réfection de la route, entrepris il y a un an.

Selon le ministère de l'Environnement et de la Faune, Esso a ex-

cavé 500 mètres cubes de sols contaminés avant de les entreposer sur une dalle de béton. Des analyses permettent de croire qu'une quantité beaucoup plus importante de contaminants se trouverait aux abords des installations de l'entreprise. Il s'agirait d'essence, d'hydrocarbures ou de carburant. Un porte-parole du MENVIQ, M. André Lamoureux, évalue qu'environ 5000 mètres cubes de sols devront être décontaminés.

Appliquant la loi sur les ter-

rains contaminés, le ministère oblige Esso à faire la dépollution de ces terres. Selon M. Lamoureux, la compagnie s'appête à déposer une proposition pour décontaminer le site par ventilation des sols. Personne ne peut évaluer les coûts de ces travaux pour le moment.

Autre site contaminé aux HAP

La Société québécoise d'assainissement des eaux, responsable des travaux de réfection de la route, a aussi dû faire face au même genre de problème. Par contre, c'est la présence de HAP qui inquiète dans ce cas-ci. Actuellement, 3000 mètres cubes de

sols contaminés aux HAP reposent près de la route Maritime. Ils ont été extraits depuis le début des travaux.

Des études de caractérisation devant déterminer la teneur des contaminants seront bientôt entreprises. Pour l'instant, le MENVIQ ne peut établir la provenance des HAP dans le sol mais plusieurs se tournent vers l'exploitation de l'aluminerie Reynolds, tout près du site. Les HAP sont un produit potentiellement cancérigène qui se dégage de la combustion de certaines matières. Une récente étude d'Environnement Canada tend à démontrer la présence considérable de ce contaminant dans l'air ambiant autour de l'usine.



Les pompiers sont arrivés, mais la bouilloire avait fait ses dégâts.

Baie-Comeau L'enfer sur la rue Pie XII

BAIE-COMEAU — Les résidents de la rue Pie XII à Baie-Comeau en ont assez : depuis bientôt 10 mois qu'ils vivent l'enfer de la réfection de cette artère. Des travaux qui s'éternisent et se compliquent de jour en jour.

par ANNIE ST-PIERRE
collaboration spéciale

Initialement, la ville de Baie-Comeau a prévu refaire les trottoirs et bordures de même que le pavage de la rue. Des travaux estimés à un peu plus d'un demi-million \$, qui ont débuté à la fin du mois de septembre. L'entrepreneur chargé des travaux, originaire du Saguenay, devait aussi améliorer le réseau d'aqueduc afin de permettre une plus grande alimentation aux résidences.

Mais voilà que le froid, le mauvais temps et plusieurs complications ont rendu la tâche plus difficile. Un citoyen de la rue, qui désire conserver l'anonymat, blâme la ville pour les mille et un désagréments qu'il doit toujours subir à cause de ces travaux.

La ville réplique que, depuis quelque temps déjà, elle fait quotidiennement l'épandage de calcium pour empêcher le sable de se soulever au passage des voitures. De l'entretien qui se fait aux frais des contribuables. Un porte-parole de la ville, M. Jacques Comeau, assure cependant que la reprise des travaux de la rue Pie XII se fera dès cette semaine.

Trois autos et un atelier brûlent, l'homme est sauf

SAINT-OMER — Vingt et un ans d'efforts se sont envolés en fumée hier matin quand un incendie a complètement détruit l'atelier de peinture et de débouillage de Maurice Gough à Saint-Omer. Un vingtaine de pompiers des municipalités voisines sont intervenus pour combattre le feu, qui a causé des dommages de près de 175 000 \$.

par GILLES GAGNÉ
collaboration spéciale

L'incendie n'a pas fait de blessés mais il a causé un certain émoi puisque des amis de M. Gough craignaient qu'il soit resté à l'intérieur alors qu'il était allé faire des courses à une cinquantaine de kilomètres de son établissement. Sa femme cependant savait où il se trouvait parce que le commerçant l'a appelée en route pour lui dire qu'il croyait avoir oublié une bouilloire électrique en marche dans le garage. Il avait raison, sauf que Mme Gough a été contrainte d'appeler les pompiers à son arrivée puisque l'atelier était déjà la proie des flammes. Trois autos ont subi d'importants dégâts. M. Gough n'était pas assuré et il ignore encore s'il reconstruira.



APPELS D'OFFRES

pour 14 h (heure locale)

BSA-94-RBM-016

le jeudi 16 juin 1994

VICE-PRÉSIDENT APPROVISIONNEMENT ET SERVICES

Direction Gestion du matériel et Exploitation Est

Service Transport de marchandises

Revalorisation des biens meubles et Matières dangereuses

VENTE DE MATÉRIEL DE TRANSPORT ET DE MATÉRIEL DIVERS (USAGÉS)

32 automobiles	1 véhicules tout-terrain
40 camionnettes	4 motoneiges
12 camions	8 remorques
1 camion transbordeur à bobines	lots de matériel divers

EXAMEN DU MATÉRIEL

les 7 et 8 juin 1994 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00

À L'ENDROIT SUIVANT

11355, boul. Henri-Bourassa est, Montréal (Guy Many)

GARANTIE DE SOUMISSION

10 % du montant soumissionné

RENSEIGNEMENTS

Guy Many (514) 498-5060

Loi sur la protection des eaux navigables
L.R.C. (1985), c. N-22

Hydro-Québec

Erratum

Veillez prendre note que, dans l'avis publié dans Le Soleil du 21 avril 1994, en page B-4, les coordonnées géographiques du barrage permanent qu'Hydro-Québec se propose de construire sur la rivière Sainte-Marguerite auraient dû se lire lat: de 50° 47' 27,5" et long: 66° 47' 31,5" plutôt que lat: 50° 42' 58,5" à 50° 43' 02,3" et long: de 66° 48' 03,0" à 66° 47' 58,9".

AVIS

«À Thérèse Girard, SOYEZ AVISÉ que vous avez demandé un recouvrement et réévaluation du bail concernant le logement situé au 200, 12e Rue #8, Québec, a été intentée contre vous à la Régie du logement au 70, Dalhousie, bur. 100, Québec, et l'audition de cette demande aura lieu le 27 juin 1994, à 9 heures, à ce bureau.»

Denis Gendron



Travaux publics et
Services Gouvernementaux
Canada

Public Works and
Government Services
Canada

AVIS D'INFORMATION PUBLIC

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a évalué une proposition de la ville de Québec relativement à l'implantation d'un stationnement étagé à la Pointe-à-Carcy, Vieux-Port de Québec. Cet emplacement est la propriété du gouvernement fédéral. Un examen préalable a été préparé pour ce projet dans le cadre du Décret sur les lignes directrices visant le processus d'examen et d'évaluation en matière d'environnement. TPSGC estime que les effets néfastes que la proposition peut avoir sur l'environnement sont minimes ou peuvent être atténués.

Cet examen est mis à la disposition de la population. TPSGC recueillera les commentaires sur le projet d'ici le 21 juin 1994 aux coordonnées suivantes:

M. André Godin
Agent de programme de logement
Direction des biens immobiliers
Complexe Guy-Favreau
Bureau 702-14
200, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
Tél.: (514) 496-3750
Télex.: (514) 496-3766

Le document est disponible pour consultation au bureau 266 de la Gare maritime Champlain, 901, Cap-Diamant, Québec, ainsi qu'aux bureaux de la ville de Québec, au Service des communications et des relations extérieures, Bureau des consultations publiques, Hôtel de ville, bureau 101, Québec, 691-6100.

PUBLIC NOTICE

Public Works and Government Services Canada has evaluated a proposal from Quebec city related to the setting up of a multistorey parking in Pointe-à-Carcy, Vieux-Port de Québec. This site is owned by the federal government.

An environmental screening has been prepared according to the Environmental Assessment and Review Process Guidelines Order. PWGSC considers that the potentially adverse environmental effects that may be caused by the proposal are insignificant or can be mitigated.

This environmental screening is available to the public. PWGSC will receive comments on this project between now and June 21, 1994 at the following address:

Mr André Godin
Program officer
Real Property
Guy-Favreau Complex
Room 702-14
200, West, René-Lévesque Blvd
Montreal (Quebec)
H2Z 1X4
Phone number: (514) 496-3750
Fax: (514) 496-3766

This document will be available for consultation in room 266, Gare maritime Champlain, 901, Cap-Diamant, Québec and at External relations and Communication Service, Public consultation Office, Town hall of Quebec city, room 101, Québec, 691-6100.

Canada



APPEL D'OFFRES

PROJET: MSSS 01118-03
CENTRE HOSPITALIER BAIE-DES-CHALEURS, MARIA

Le Centre hospitalier Baie-des-Chaleurs, propriétaire, demande des soumissions pour la construction des agrandissements, la sécurité-vétusté et la rénovation fonctionnelle du centre hospitalier situé à Maria.

Les documents contractuels pourront être obtenus après avis téléphonique au:

Bureau du directeur des services techniques
Centre Hospitalier Baie-des-Chaleurs
419, boulevard Perron
Maria (Québec) G0C 1Y0
Tél.: (418) 759-3443 télex.: (418) 759-5063

à compter du 1^{er} juin 1994, contre un chèque visé non remboursable de 50 \$ émis à l'ordre du propriétaire.

Les soumissions devront être accompagnées soit d'un cautionnement de soumission établi au montant de cinq cent mille dollars (500 000 \$) valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions, soit d'un chèque visé au montant de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) fait à l'ordre du propriétaire, soit d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par les gouvernements du Québec ou du Canada dont la valeur nominale est de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$).

Les soumissions seront reçues au:

Bureau du directeur des services techniques
Centre Hospitalier Baie-des-Chaleurs
419, boulevard Perron
Maria (Québec) G0C 1Y0
Tél.: (418) 759-3443

le 29 juin 1994, jusqu'à quinze (15) heures, heure locale en vigueur, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure. Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur place d'affaires au Québec, en Ontario ou au Nouveau-Brunswick et détenant la licence en vertu de la Loi sur le bâtiment.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission, et doivent les informer des conditions qu'ils entendent leur imposer et s'assurer qu'ils détiennent les permis et licences requis.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

François Côté, Ing.
Directeur des services techniques

Jean-Claude Lord réalise une nouvelle série télévisée

MONTREAL (PC) — Absent de la réalisation télévisée depuis le tournage de la première série de *Lance et compte*, le cinéaste Jean-Claude Lord renouera avec le métier en réalisant les deux premiers épisodes de la série policière *Sirens*, produite à Montréal pour les marchés américain, canadien et européen au coût de 27,5 millions \$.



JEAN-CLAUDE LORD

Plutôt méfiant de nature à l'égard de la télévision, Jean-Claude Lord a accepté la proposition du producteur Robin Spry, de Téléscène, parce qu'il y voit un défi intéressant à relever. *Sirens* est la plus importante série télévisée jamais réalisée à Montréal avec des fonds américains et qui soit destinée au marché mondial. Ça nous donne l'occasion de faire nos preuves, de montrer ce qu'on peut faire ici », a déclaré M. Lord, récemment, à l'issue d'une conférence de presse annonçant pour aujourd'hui le premier des 154 jours de tournage de cette série policière réalisée à partir des faits et gestes de trois policiers.

Déjà 34 pays ont acquis les 32 premiers épisodes, qui seront produits au coût unitaire de 1,25 mil-

lions \$. Les droits au Canada et au Québec ont été acquis par les réseaux CTV et TVA en prévision d'une diffusion l'hiver prochain. La télé américaine la présentera dès septembre.

Le producteur Robin Spry travaillait depuis longtemps à l'obtention de *Sirens*. Douze épisodes avaient été diffusés l'an dernier au réseau ABC. Le réseau avait signifié dès le cinquième épisode qu'il l'abandonnait en raison des faibles cotes d'écoute. Mais celles-ci décollèrent de façon spectaculaire à partir de la sixième émission, tant et si bien que les stations

américaines affiliées en redemandèrent.

La maison de production Téléscène devait décrocher cet important contrat devant des producteurs de Toronto et de Vancouver.

« Cette production amène à Montréal des retombées économiques de 27,5 millions \$, dont 20 millions \$ proviennent des États-Unis, et fera travailler directement et indirectement près de 1000 personnes durant un an, souligne Robin Spry. Mais le plus important pour nous c'est de mettre un pied aux États-Unis. Si *Sirens* se révèle un succès, on pourrait produire 78 épisodes. » On parle alors de 100 millions \$.

Les comédiens québécois, parmi lesquels on retrouve dans les rôles principaux Daniel Pilon, et Claude Genest, composent 95 % de la distribution.

OÙ ALLER À QUÉBEC

CINÉMA

Faire parvenir vos communications à:
LISE GIGUÈRE,
 LE SOLEIL, C.P. 1547,
 390 St-Vallier Est,
 Québec, G1K 7J6.
 Fax: 647-3374
 Tél: 647-3489

Pour connaître les différentes activités qui se dérouleront au cours de la prochaine semaine, veuillez consulter «*Votre Agenda*» dans **LE SOLEIL** tous les dimanches.

* La classification des films est établie par l'Office des communications sociales. Voici le barème d'appréciation des films qui sont présentement projetés sur les écrans dans les cinémas de Québec et de la Rive-Sud.

* Les chiffres indiquent la valeur artistique de l'oeuvre: (1) chef-d'oeuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) médiocre; (7) minable.

* Les appréciations des films sont établies sur les copies présentées dans la province de Québec.

CINEPLEX CHAREST (529-9745) La liste de Schindler (2) v.f. de Schindler's List. 13h, 16h40, 20h30. 13 ans. Les Pierrafeu (1) 12h45, 14h50, 16h50, 19h, 21h15. G. Absalom (5) v.f. de No Escape. 13h30, 16h10, 19h20. 13 ans. Le secret du bonheur (5) v.f. de Being Human. 21h45. G. Grossière indécence (6) v.f. de Gross Misconduct. 14h20, 17h, 19h05, 21h10. 16 ans. Louis 19 - le roi des ondes (6) 13h15, 15h15, 17h15, 19h35, 21h45. G. Maverick (4) 13h, 15h45, 19h, 21h40. G. Ménage à trois (5) v.f. de Threesome. 13h45, 16h30, 19h15, 21h15. 13 ans. Le fil de Beverly Hills 3 (1) 14h15, 17h10,

19h35, 21h50. 13 ans. Prix d'entrée: 4,99\$; 4,50 \$ pour les 65 ans et plus et les moins de 14 ans. N.B. Possibilité de se procurer des billets à l'avance pour des représentations dans la même journée.

CINÉ-PARC BEAUFORT (667-5362) À compter de 19h30. Écran 1: Le fil de Beverly Hills 3 (1). L'agent fait la farce 33 1/2: L'insulte finale (5) v.f. de Naked Gun 33 1/2: The Final Insult. 13 ans. Écran 2: Maverick (4) L'affaire Pelican (4) v.f. de The Pelican Brief. Écran 3: Les Pierrafeu (1) Le parc jurassique (1) G. Prix d'entrée: 4\$; 2\$ moins de 13 ans.

CINÉ-PARC DE LA COLLINE (831-0778) 19h30. Écran 1: Louis 19 - le roi des ondes (6) Les valeurs de la famille Addams (4). 13 ans. Écran 2: D2 - Jeu de puissance (6) v.f. de The Mighty Ducks. Rock'N Nonne: retour en habit (6) v.f. Sister Act 2: Back in the Habit. G. Prix d'entrée: 4\$; 2\$ moins de 14 ans et plus de 65 ans.

CLAP (650-CLAP) * Quatre mariages et un enterrement (4) v.f. de Four Weddings and a Funeral 12h30, 14h45, 17h, 19h15, 21h30. *

Belle époque (4) 12h45, 16h45. * Roméo pris au piège (4) 13h15, 17h15. * Louis 19 - le roi des ondes (6) 14h55, 19h. En compagnie d'Antonin Artaud (4) 15h20, 19h25. No Smoking (3) 21h. Smoking (3) 21h15. Prix d'entrée: 5 \$; 4,25\$ pour 14 ans et moins et plus de 50 ans.

GALERIES DE LA CAPITALE (628-2465) Maverick (4) Tous les jours 13h, 15h45, 19h, 21h40. G. Le corbeau (1) Dolby. Tous les jours 14h30, 19h20, 21h35. 16 ans. La maison aux esprits (4) Tous les jours 16h35, 21h20. 13 ans. Beethoven 2 (6) v.f. de Beethoven's 2nd. Tous les jours 12h30, 16h45. G. Jambon, Jambon (4). Tous les jours 12h35, 17h10, 19h10, 16 ans. Le fil de Beverly Hills 3 (1). Tous les jours 12h30, 14h40, 16h50, 19h10, 21h30. 13 ans. Les Pierrafeu (1). Tous les jours 13h, 15h, 16h55, 19h, 21h20. G. Le petit Bouddha (1). Tous les jours 13h20, 15h55, 19h, 21h35. Prix d'entrée: 8 \$; 4,99\$ du lun au ven. avant 18h; 4,25 \$ enfants et âge d'or.

LIDO (837-0234) Maverick (4) 19h, 21h15. G. La liste de Schindler (2) v.f. de Schindler's List. 19h30, 13 ans. Les Pierrafeu (1) 19h, 21h15. G. Les héritiers affamés (5) v.f. de Greedy. 19h. G. Le corbeau (1) Tous les jours 21h15, 16 ans. Le fil de Beverly Hills 3 (1) 19h, 21h15, 13 ans. Prix d'entrée: 5,50 \$; 3 \$ pour les 12 ans et moins (sauf pour les films cotés 13 ans+) et plus de 65 ans.

MIDI-MINUIT (522-2828) Vidéos XXX. Miss Adventure (1) 11h55, 14h15, 16h40, 20h40. The «G» Spot Girls (1) 13h05, 15h30, 19h30. Haute tension (1) 8h45, 21h55. Bleu comme l'enfer (1) 10h15, 17h50, 23h25. Prix d'entrée: 7\$.

PARIS (694-0891) Ace Ventura même l'enquête (5) v.f. de Ace Ventura: Pet Detective. 19h15. G. Les yeux de braise (4) v.f. de Blink. 21h15, 16h15, 21h15, 13 ans. Les aventures de Lightning Jack (5) 19h. G. Terre interdite (6) v.f. de On Deadly Ground. 21h30. 16 ans. Rock'N Nonne: retour en habit (6) v.f. de Sister Act 2. 19h45. Le parc jurassique (3). 21h. Prix d'entrée: 2\$.

SAINTE-FOY (656-0592) When a man loves a woman (1) Dolby. v.o.a. 19h, 21h30. G. Maverick (4) v.o.a. 19h05, 21h45. G. Beverly Hills Cop 3 (1) v.o.a. 19h, 21h40. 13 ans. Prix d'entrée: 8 \$; 4,25 \$ enfants et âge d'or.

CINÉ BISTRO, 291, St-Vallier Est. Rens.: 648-6677. Scarface (v.o.a.) 19h, 21h30. Aussi, présentations continues de Au pays des géants (v.o.a.-15h); Perdus dans l'espace (v.o.a.-16h); Galactica (v.o.a.-16h); Flipper (v.o.a.-17h). Entrée libre. Ces films étant présentés dans un bar, il est nécessaire d'avoir 18 ans pour s'y rendre.

VIDÉOTHÉÂTRES - Bibliothèque Gabrielle-Roy, 350, rue Saint-Joseph Est. Rens.: (529-0924). 19h: Entre tu et vous.

Fortier-Aclair à Mont-Laurier

Odette Fortier-Aclair, peintre de Québec, présentera Voir/Séquences rythmiques au Centre d'exposition de Mont-Laurier, du 15 mai au 17 juin. Par ailleurs, Odette Fortier-Aclair a été sélectionnée pour être de Pluralités 94-95.

Festival de Granby : auditions à Lévis

Le Festival international de la chanson de Granby invite le public à assister gratuitement aux auditions régionales, tenues à travers le Québec. A Lévis, celles-ci auront lieu du 1er au 6

juin, à l'Anglicane, entre 14 h et 22 h. Une soixantaine de concurrents seront entendus. À Rimouski, les interprètes et auteurs-compositeurs-interprètes s'affronteront le 12 juin, à l'amphithéâtre de l'école Paul-Hubert, entre midi et 16 h. À Alma, ce sera le 14 juin, au Violon Dingue, entre 14 h et 22 h.

STARMANIA

L'OPÉRA ROCK DE MICHEL BERGER ET LUC PLAMONDON
 MISE EN SCÈNE DE LEWIS FURÉY • 15 PERSONNES SUR SCÈNE
 UNE PRODUCTION DE GILBERT COULLIER ORGANISATION EN COLLABORATION AVEC AVANTI PLUS PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC.

Participez à la STARMANIA du 9 au 18 juin jeudi et vendredi: 20h samedi: 16h et 21h

Une autre supplémentaire le 15 juin, 20h Billets en vente dès maintenant

Le meilleur spectacle que j'ai jamais vu. La meilleure version de STARMANIA. Daniel Guérard, CITE

"On ne peut pas se vanter d'être venu à STARMANIA" Pierre Marcotte, CIMS

"Extraordinaire! Époustouffant! On en a plein la vue, plein les oreilles!" I. Guilbault, CAC

Grand Théâtre de Québec
 Salle Louis-Fréchette
 643-8131

Les "Starmania" que vous VUS ET APPLAU- DISEZ... Daniel Rioux, DIS... Le Journal de Montréal

"Plus de deux heures de pleine énergie, de disco, de variété, d'opéra, de pop... Un trompe!" Alain Brunet, La Presse

Le Starmania présente 15 personnes sur scène. Les acteurs de la production ont travaillé pendant 15 semaines à l'été 1993.

LE SOLEIL DONOHUE AIR CANADA perrier SRC BilleTech

FÉLICITATIONS!

MADAME MONIQUE LABRECQUE de QUÉBEC

LE SOLEIL VOUS AMÈNE SUR LA ROUTE DES VINS

CHAMPAGNE et BOURGOGNE

36 personnes découvriront grands crus et gastronomie de Champagne et Bourgogne

ABONNEZ-VOUS
 647-3311
 1 800 463-2362

LE SOLEIL

LIDO MASON TELERAP MRCANES air TransAT

Monsieur Michel Deveau, président du Club Kinsmen

Le Club Kinsmen de Québec offre du théâtre aux jeunes du primaire de la région de Québec

Au nom des enfants qui ont assisté à la pièce Rouge Tandem, le Théâtre Gros Mécano remercie le Club Kinsmen de Québec pour son implication auprès des jeunes du primaire de la région de Québec, dans le cadre du programme "Accessibilité au Théâtre" sous la présidence d'honneur de monsieur Pierre Desroches, vice-président exécutif de la Banque Nationale. Ce programme mis sur pied par le Théâtre du Gros Mécano s'inscrit au sein de sa campagne annuelle de financement.

GROS MERCI

Seul, en groupe ou en famille, venez jouer sur les plaines!

Inscrivez-vous dès aujourd'hui pour participer

AU RALLYE À VÉLO, AU RALLYE PÉDESTRE OU AUX OLYMPIADES LOUFOQUES.

Les activités auront lieu, beau temps ou mauvais temps le 4 juin. Présentez-vous dès 11 h 30 à l'accueil au kiosque de musique Edwin-Bélanger, situé derrière le musée. De plus, party Hot-dog Bilopage-Boulangerie St-Augustin-Guts et animation.

À GAGNER PARMIS LES PARTICIPANTS* AUX ACTIVITÉS

- 5 voyages d'une semaine à Paris
- 3 bicyclettes d'une valeur de 500 \$
- 3 certificats-cadeaux de 100 \$, restaurant Chez Nicola
- 6 sacs à dos Maximum Sports

*Tirages réservés aux participants inscrits aux activités le 4 juin sur les Plaines et âgés de 18 ans et plus.

ENCORE 2 JOURS POUR VOUS INSCRIRE

COUPON D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS DU 4 JUIN

Nom: _____ Adresse: _____ Code postal: _____

Pour vous inscrire: 1. Déposez au: 350, Saint-Vallier Est Québec ou 2. Téléphonnez au 647-3342

Âge: _____ Tél. rés.: _____ Tél. bur.: _____

Je désire participer à l'une des activités suivantes:
 Rallye pédestre Rallye à vélo Olympiade loufoques

LE SOLEIL TÉLÉ 4 NOUVELLES FRONTIÈRES

DÉCÈS ET AVIS DIVERS

remerciements / memoriam / services anniversaires / faveurs

705 AVIS DE DÉCÈS

MORRISSETTE (Alphonse) — A l'Hôtel-Dieu de Lévis le 30 mai 1994, à l'âge de 87 ans et 3 mois, est décédé Monsieur Alphonse Morissette, époux de Dame Germaine Bisson. Il demeurait à Buckland, Comté de Bellechasse. La famille recevra les condoléances au salon funéraire de Buckland mercredi de 14h à 17h et de 19h à 22h, jeudi journées des funérailles ouverture à compter de 9h. Le service religieux sera célébré le jeudi 2 juin à 11h en l'église de Buckland et de là au cimetière paroissial sous la direction de la maison Roy & Rouleau Inc. St-Daimen Bellechasse. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles, Félicien (Yoland), Germain (Gisèle), Marielle (Guy), Lucien (Amata), Marcel, Emile (Claudette), Denis (Ghyslain), Diane (Arthur), Gilles (Sylvie), Rock, Gilette (Denis), Rose-Anne, Mario (Johanne), Gisèle (Jean), ses 32 petits-enfants et ses 6 arrière-petits-enfants, cousins, cousines, neveux et nièces.

Pour renseignements 789-2143

NAMETH (Joseph Patrick) — Au Manoir Cassidy, le 27 mai 1994, à l'âge de 82 ans, est décédé paisiblement M. Joseph Patrick Nameth, époux de feu dame Esther Mary Dorman, compagnon de longue date de dame Hilda Murphy. Il laisse dans le deuil ses enfants: Jo-Anne (Harry Salmon), Devin (Kathy Ferguson), Barry (Marie Bolduc), Patrick (Annick Côté), Patricia (Don MacLuan), Matthew et Linda (Haig Tossoulian); ses 12 petits-enfants et 5 arrière-petits-enfants. Un service religieux sera célébré à l'église Ste-Anne, 1 rue de l'Église, Ste-Anne de Bellevue, le samedi 4 juin à 10h. Au lieu de fleurs, des dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés.

NAUD (Roland) — A l'Hôpital Laval, le 29 mai 1994, à l'âge de 71 ans est décédé M. Roland Naud, époux de dame Yolande Alain. Il demeurait à Ste-Foy. Selon ses volontés, il a été confié au crématorium LÉPINE-CLOUTIER LTÉE 715 rue St-Vallier Est Québec. Un service sera chanté, en présence des chères, le mercredi 1er juin 1994 à 14h, en l'église St-Michel de Sillery, 1600 Persico (Sillery), où la famille recevra les condoléances une heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Yves, René (Martine Couillard), Denise (Vincent Vallée), Brigitte (Denis Bouchard); ses petits-enfants: Valérie, Francis, Richard, Elisabeth, David, Maxime, Pierre-Olivier et Simon; ses sœurs: Rita, Murielle (André DuHamel) et Thérèse; ses beaux-frères et belles-sœurs, ainsi que plusieurs neveux, nièces et amis(e)s. Toute marque de sympathie peut se traduire par un don à la Fondation de l'Hôpital Laval, 2725 Chemin Ste-Foy, (Ste-Foy), G1V 4G5. tel: 656-4747. Pour renseignements: 529-3371

PARE (Nicole Saoud)

RANCOURT (Marcel) — A son domicile, le 30 mai 1994, à l'âge de 50 ans, est décédé Monsieur Marcel Rancourt, époux de dame Claudette Tremblay. Il demeurait à St-Joachim. Selon ses volontés, il a été incinéré. Un service sera chanté, en présence des chères, le vendredi 3 juin à 14h en l'église de St-Joachim et de là au cimetière paroissial. La famille recevra les condoléances à l'église une heure avant la cérémonie sous la direction de la

Funérarium Marcel Guillemette 568, Royale St-Joachim

Il laisse dans le deuil, outre son épouse, sa mère dame Blanche Racine; ses enfants: Steve, Eric et Gino; sa belle-mère dame Hermance Lavoie; ses frères, sa sœur, ses beaux-frères et ses belles-sœurs: Elisabeth (F) rent Leclerc, Adalbert (Edith Tremblay), Gaston, Daniel, De-

nis, Claire Ferland, Richard (Carmen Laurent), Hubert, Maurice (Johanne Morel), Egide, Denis Tremblay (Linda Boily), Noëlla Tremblay (Réjean Grouin), Jocinthe Tremblay, Joachim Tremblay, ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et amis(e)s. Que toute marque de sympathie se traduise par un don à la Maison d'entraide l'Arc-en-Ciel Inc., 346, de l'Église, C.P. 51091, Québec, G1K 8Z7. Des enveloppes seront disponibles à l'église. Pour renseignements 827-4683

PELLETIER (Mlle Rébecca) — A Beauport, le 30 mai 1994, à l'âge de 100 ans et 10 mois, est décédée Mlle Rébecca Pelletier, fille de feu Calixte Pelletier et de feu dame Oliva Bérubé. Elle sera exposée au Centre interprovincial des sœurs Servantes du Saint-Coeur-de-Marie, 37 des Cascades (Beauport), mercredi de 12h à 14h. Le service religieux sera célébré le mercredi 1er juin à 14h au Centre interprovincial des sœurs Servantes du Saint-Coeur-de-Marie sous la direction de LÉPINE-CLOUTIER LTÉE. Elle laisse dans le deuil plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

PICARD (Jeannette)

TREMBLAY (Jeanne Lafleur) — Au Centre Maizerets, le 31 mai 1994 à l'âge de 78 ans est décédée dame Jeanne Lafleur épouse en premières noces de feu Pierre Tremblay, et en secondes noces de Albert Leclerc. Selon ses volontés, elle ne sera pas exposée. Un service sera chanté en présence du corps, le vendredi 3 juin à 11 heures en l'église Ste-Monique Les Saules, où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie et de là au crématorium du cimetière St-Charles sous la direction de la

Coopérative Funéraire de l'Anse 280, 8e Rue Québec

Elle laisse dans le deuil ses sœurs, M. et Mme Paul-Emile Malouin (Cécile), M. et Mme Roch Boucher (Marthe), sa belle-sœur Mme Louise Lafleur, son frère M. et Mme Marcel Lafleur (Marguerite Labonté), son beau-frère M. Rosaire Bouffard, ainsi que de nombreux neveux et nièces. Pour renseignements 525-6044, fax 525-6971.

Coopérative Funéraire de l'Anse 280, 8e Rue Québec

Elle laisse dans le deuil ses sœurs, M. et Mme Paul-Emile Malouin (Cécile), M. et Mme Roch Boucher (Marthe), sa belle-sœur Mme Louise Lafleur, son frère M. et Mme Marcel Lafleur (Marguerite Labonté), son beau-frère M. Rosaire Bouffard, ainsi que de nombreux neveux et nièces. Pour renseignements 525-6044, fax 525-6971.

Coopérative Funéraire de l'Anse 280, 8e Rue Québec

Elle laisse dans le deuil ses sœurs, M. et Mme Paul-Emile Malouin (Cécile), M. et Mme Roch Boucher (Marthe), sa belle-sœur Mme Louise Lafleur, son frère M. et Mme Marcel Lafleur (Marguerite Labonté), son beau-frère M. Rosaire Bouffard, ainsi que de nombreux neveux et nièces. Pour renseignements 525-6044, fax 525-6971.

Coopérative Funéraire de l'Anse 280, 8e Rue Québec

Elle laisse dans le deuil ses sœurs, M. et Mme Paul-Emile Malouin (Cécile), M. et Mme Roch Boucher (Marthe), sa belle-sœur Mme Louise Lafleur, son frère M. et Mme Marcel Lafleur (Marguerite Labonté), son beau-frère M. Rosaire Bouffard, ainsi que de nombreux neveux et nièces. Pour renseignements 525-6044, fax 525-6971.

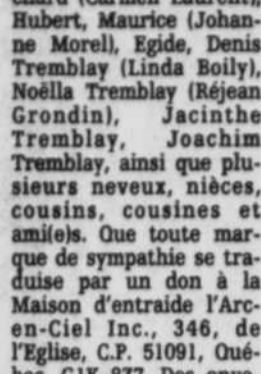
Coopérative Funéraire de l'Anse 280, 8e Rue Québec

Elle laisse dans le deuil ses sœurs, M. et Mme Paul-Emile Malouin (Cécile), M. et Mme Roch Boucher (Marthe), sa belle-sœur Mme Louise Lafleur, son frère M. et Mme Marcel Lafleur (Marguerite Labonté), son beau-frère M. Rosaire Bouffard, ainsi que de nombreux neveux et nièces. Pour renseignements 525-6044, fax 525-6971.

Coopérative Funéraire de l'Anse 280, 8e Rue Québec

Elle laisse dans le deuil ses sœurs, M. et Mme Paul-Emile Malouin (Cécile), M. et Mme Roch Boucher (Marthe), sa belle-sœur Mme Louise Lafleur, son frère M. et Mme Marcel Lafleur (Marguerite Labonté), son beau-frère M. Rosaire Bouffard, ainsi que de nombreux neveux et nièces. Pour renseignements 525-6044, fax 525-6971.

VEYSSIERE (Jean-Marie)



A l'Hôpital l'Enfant-Jésus le 31 mai 1994 à l'âge de 86 ans, est décédé M. Jean-Marie Veyssiere, époux de dame Simone Mercier. Il demeurait à Québec. Un service aura lieu en présence des chères le samedi 4 juin 1994 à 11 heures l'église St-Pie X, 1935 25e Rue Québec et l'inhumation des cendres au cimetière St-Charles. La famille recevra les condoléances à l'église une demi-heure avant la cérémonie. SVP. Compenser l'envoi de fleurs par un don à la Société Canadienne du Cancer 489 boul. René Levesque ouest, Québec, G1S 1S2, les formulaires seront disponibles à l'arrière de l'église. La direction des funérailles a été confiée à la résidence

Sylvio Marceau inc. 224, ouest St-Vallier Québec

Pour renseignements 522-5212.

740 FAVEURS OBTENUES

REMERCIEMENTS au Sacré-Coeur pour faveur obtenue. Que le Sacré-Coeur de Jésus soit loué, adoré et glorifié à travers le monde, pour des siècles et des siècles. Amen. Dites cette prière 6 fois par jour, pendant 9 jours, votre prière sera exaucée, même si cela est impossible. N'oubliez pas de remercier le Sacré-Coeur avec promesse de publication quand la faveur sera obtenue. B.F.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier. N.L.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier. L.M.

ST-ESPRIT qui m'éclaircit tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal. Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait et qui, dans tous les instants de ma vie, es avec moi, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les trois jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pouvait paraître difficile. Faire publier aussitôt la grâce obtenue sans dire la demande; au bas, mettre les initiales de la personne exaucée.) C.J.

765 MONUMENTS

THERIAULT & FILS 710, 1ère Avenue, Québec 524-1561

Pour faire paraître un avis dans cette page, veuillez communiquer avec le Service des Annonces Classées, en composant le numéro 647-3311

LE SOLEIL, publication quotidienne, fondée en 1896, est imprimée au 390, rue Saint-Vallier Est, Québec G1K 7J6, par LE SOLEIL (Division de Groupe Unimédia) qui se est l'éditeur.

*Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL.

LE SOLEIL (USPS # 003706) is published daily at 390 East St. Vallier Street, Québec City, Province of Québec G1K 7J6. Subscription rate per year is \$44.00 (Canadian Funds). Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. U.S. Postmaster: Send address change to INSA, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

WPOST2

Le comité paritaire du verre plat s'est défilé

QUÉBEC — La commission parlementaire sur l'économie du Travail n'aura pas eu le plaisir de questionner les dirigeants du Comité paritaire de l'industrie du verre plat sur le gaspillage présumé des cotisations de leurs membres en voyages et autres avantages. Ils se sont en effet défilés.

par PIERRE-PAUL NOREAU LE SOLEIL

Le président de la Commission, Jean A. Joly, député libéral de Fabre, a effectivement annoncé à ses collègues de l'Assemblée nationale au début des audiences hier soir que le comité paritaire du verre plat leur avait fait faux bond.

« Je ne suis pas surpris de leur absence, expliquait-il ensuite au SOLEIL, en raison des révélations contenues dans la presse ce matin. » Le président Joly ajoutait cependant à la décharge des gens du comité paritaire qu'ils avaient demandé à être entendus aujourd'hui, ce qui n'était pas possible compte tenu de l'horaire chargé de la commission.

Les médias avaient fait état en février de perquisitions par l'Escouade des crimes économiques de la Sûreté du Québec au Comité paritaire de l'industrie du verre plat en raison d'allégations de fraude et d'utilisation des cotisations des 5000 salariés et 900 employeurs de ce secteur à l'avantage personnel des dirigeants.

Le quotidien montréalais illustrait hier certaines de ces pratiques, citant notamment le cas des 75 000 \$ de frais pour un congrès à San Francisco et l'usage gratuit d'une BMW pour le directeur général Daniel Poisson.

Le député péquiste Serge Ménard de Laval-des-Rapides, n'était pas surpris non plus de l'absence des représentants de l'industrie du verre plat en soirée, lui qui avait tenté en après-midi de savoir du ministre de l'Emploi, Serge Maril, comment ce comité avait pu jusqu'ici éviter la tutelle.

Ce dernier avait rétorqué que, même si les premières plaintes avaient été déposées au ministère du Travail en 1992, il devait attendre une recommandation en ce sens des enquêteurs avant de procéder à une mise en tutelle.

« Le comité paritaire du verre plat est à l'origine de la moitié des histoires d'horreur relatives à la loi sur les décrets », plaidait, hier soir, l'avocat Ménard qui ne cachait pas qu'il aurait bien aimé demander des justifications sur l'utilisation des fonds reçus des membres de ce secteur industriel.

Dans la région de Québec, le plus gros employeur dans le domaine du verre plat, soit le fabricant AFG Industrie Ltée (anciennement Glaverbec) n'a pas été étonné des nouveaux éléments étalés sur son comité paritaire. « Nous avions appris plusieurs éléments de l'enquête par les journaux il y a plusieurs semaines », expliquait Nicolas Martella, directeur des ressources humaines de l'entreprise qui emploie 250 personnes.

« Etant donné que nous avons notre propre convention collective de travail, nous avons un lien extrêmement mince avec le comité paritaire », concluait Nicolas Martella, refusant en conséquence de commenter davantage sur l'usage des 3500 \$ versés annuellement par l'entreprise au comité paritaire.

Ex-policier condamné à 2 000 \$ pour avoir battu sa conjointe

QUÉBEC — L'ex-policier Yves Bilodeau, de la sûreté municipale de Lévis, a été condamné, hier, à 2000 \$ d'amende pour les voies de fait qu'il a infligées à son ex-conjointe, en décembre dernier.

par RICHARD HÉNAULT LE SOLEIL

Subon avocat, Me Richard Grenier, a obtenu du juge Jean Dutil un délai d'un an pour que Bilodeau s'acquiesce de l'amende, compte tenu qu'il est sans emploi depuis son congédiement du corps policier de la rive sud. Il se trouvera en outre sous probation durant un an, période au cours de laquelle il lui est interdit de communiquer avec sa victime.

Lors des événements dont Bilodeau, âgé de 31 ans, a été reconnu coupable, c'était la troisième fois qu'il agressait la jeune femme. Cette fois, il l'a projetée au sol à plusieurs reprises, l'y a maintenue en lui serrant le cou au point de l'étouffer.

Examinée par la suite à l'hôpital, celle-ci portait des ecchymoses au cou dues à la strangulation et avait la voix rauque. D'autres ecchymoses ont été relevées aux poignets ainsi qu'une contusion à la cuisse.

Le rapport présentiel, a noté le juge, s'avérait peu favorable à l'accusé puisqu'on y mentionne un potentiel de violence et un risque de récidive. « Il faut condamner la violence et protéger les

plus faibles », a déclaré le juge Dutil. La violence conjugale, plus particulièrement, répugne à la société, a-t-il ajouté.

Abondant dans le même sens que le procureur de la Couronne, Me Jean-Robert Nadeau, le juge a estimé inopportune l'absolution qu'il avait réclamée Me Grenier. « Sans une absolution, je conviens qu'il ne pourra pas se trouver un autre emploi de policier, a dit le juge, mais il devait en être conscient lorsqu'il a fait ses gestes. D'ailleurs, je me demande s'il convient de laisser la sécurité publique entre les mains d'un homme ayant si peu de contrôle sur lui-même. »

Au chapitre des circonstances aggravantes, le magistrat a énu-

méré la violence particulièrement forte dont a fait preuve Bilodeau à répétition ainsi que l'absence de compassion envers la victime. À l'inverse, il a retenu, comme facteurs atténuants, l'absence d'antécédents judiciaires et la « publicité » ayant entouré l'affaire, de sorte qu'il a perdu un emploi lui rapportant 50 000 \$ par année. Si les remords auraient constitué un facteur atténuant, leur absence ne peut être considérée comme un facteur aggravant, compte tenu que l'accusé a toujours nié les faits, s'est défendu et a même porté sa cause en appel.

Le juge Dutil a bien indiqué à l'ex-policier que, si la victime avait eu des lésions ou si elle avait encore des séquelles, il n'aurait pas échappé à l'emprisonnement. « Il faut faire comprendre que la violence conjugale est intolérable », a conclu le juge.

Robert-Giffard : agresseur au couteau jugé non responsable

QUÉBEC — Le juge André Plante a rendu, hier, un verdict de non-responsabilité criminelle à l'égard de Jimmy Haddad, l'individu de 22 ans qui, en mars, avait attaqué au couteau un bénéficiaire du centre hospitalier Robert-Giffard.

LE SOLEIL

L'accusé s'y trouvait d'ailleurs pour subir des examens visant à déterminer son aptitude à subir son procès relatif à une série d'autres accusations. Le psychiatre s'était alors dit d'avis qu'il était apte, mais un examen plus poussé a révélé qu'au moment de commettre ses crimes, l'état mental de Haddad était anormal et qu'il se trouvait dans un état psychotique. À cet effet, le procureur de la Couronne, Me Paul Mercier, et l'avocat de l'accusé, Me Pierre Desruisseaux, ont remis au juge copie

du rapport préparé par le Dr Richard Laliberté.

Son aliénation mentale a donc amené le juge Plante à rendre le verdict de non-responsabilité criminelle. La commission d'examen devra maintenant statuer sur son cas d'ici 45 jours. Entre-temps, Haddad demeurera à Robert-Giffard.

À Robert-Giffard, Jimmy Haddad avait réussi à subtiliser un couteau à beurre puis s'était introduit dans la chambre d'une patiente, à laquelle il a infligé des blessures mineures à l'abdomen après l'avoir jetée au sol.

Lancement de l'opération Camionneur en mouvement

RIMOUSKI — La SQ lance, ce matin, à New-Richmond et demain à Rimouski, une vaste opération pour réduire le nombre d'accidents impliquant des véhicules lourds sur les routes du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie. « Camionneur en mouvement » est le nom de cette opération.

La SQ promet d'être très sévère sur les excès de vitesse, les dépassements interdits, les arrêts obligatoires et les camions qui se suivent de trop près. La Société de l'assurance automobile emboîtera le mouvement le 6 juin, en lançant cette fois une vaste offensive contre les véhicules lourds en mauvais état.

Le chantier de la Laurentienne

Par ailleurs, Transport-Québec et la Sûreté du Québec ont accru la sécurité sur le chantier de prolongement de l'autoroute Laurentienne (route 173) afin de contrer les amateurs de vitesse. Huit panneaux limitant la vitesse à 50 km/h ont été ajoutés dans les

deux sens, de même que des « présignaux ». La SQ a, pour sa part, intensifié ses patrouilles en auto et en moto.

On se souviendra que le 11 mai, malgré une signalisation au-delà des normes minimales, trois mastodontes étaient entrés en collision sur le boulevard Talbot, sans toutefois blesser personne.

Depuis cet accident, la police a distribué 200 billets sur cette portion de route, la plupart pour vitesse excessive. Sur les 50 dernières contraventions émises par les motards de l'unité d'urgence de la SQ, une douzaine concernaient les poids lourds.

Ce chantier devrait se terminer en septembre.

LE BRIDGE CONTRAT

NO 153

SURCOUPE
Aujourd'hui nous sommes en tournoi par paires et de cinq à dix points. Les enchères débutent au niveau de deux. Si les atouts sont précieux pour le déclarant, ils peuvent l'être tout autant pour la défense qui doit savoir les utiliser avec parcimonie.

Donn: Nord ▲ 10 6 4
Vuln: Aucun ▼ 8 3
▲ RD 10 8 7 5
▲ R 8

▲ AR 8 ▲ 9 5
▼ V 10 ▼ ARD 7 5
▼ V 9 3 2 ▼ 6
▲ AV 3 2 ▲ D 10 9 5 4
▲ DV 7 3 2
▼ 9 6 4 2
▼ A 4
▼ 7 6

Ouest Nord Est Sud
4 ♥♥ 2 ♥ 2 ♥
Fin

* Enchère de faiblesse montrant une suite de six cartes et de cinq à dix points.
** Ouest a un problème: il doit annoncer la manche, mais laquelle? Malgré l'arrêt incertain, Trois SA est bien tentant; dans le cas présent si Nord entame le Roi il donne le contrat. Il est vrai que Sud peut diriger l'entame d'un petit Carreau en contract Trois SA. Mais dans un tel cas, Est corrigera sans doute à Quatre Trèfles, permettant ainsi à E-O d'aboutir à la seule manche réalisable: Cinq Trèfles. En fin de compte Ouest opte pour Quatre Coeurs.

Sud entame l'As de Carreau, suivi du quatre pour le Dix de Nord coupé par le déclarant. Ce dernier joue la Dame de Trèfle prise par le Roi du partenaire, qui renvoie Carreau. Est coupe avec le sept de Coeur, que jouez-vous?

Sud, en surcoupant, règle le problème du déclarant qui pourra maintenant purger les atouts avec ses trois cartes maîtresses.

En refusant de surcouper, Sud conserve le contrôle de la situation. Si le déclarant n'enlève pas les atouts du partenaire, vous laissez ce dernier couper. Si par contre il joue deux ou trois tours d'atout, vous attendez qu'il ait plus de Trèfle au mort avant de couper. Celui qui surcoupe, par crainte de perdre une levée si le déclarant a six Coeurs, doit se demander ce qui pousse Ouest à jouer Trèfle avant atout.

Jacques MALTAIS

Nous compatissons à votre deuil et vous offrons nos condoléances

LE SOLEIL

Grâce à un but de Greg Adams

Les Canucks gagnent en prolongation

NEW YORK — Un but de Greg Adams à environ une minute de la fin de la première période de prolongation a procuré aux Canucks de Vancouver une victoire de 3-2 sur les Rangers de New York, dans le premier match de la série finale de la Coupe Stanley.

par GUY ROBILLARD
de la Presse canadienne

Martin Gélinas a sauvé les Ca-

nucks en poussant dans le filet une rondelle perdue par Mike Richter après un arrêt contre de Cliff Ronning à 19:00 de la troisième. Deux fois dans la série précédente contre les Devils, les Rangers avaient également permis à l'adversaire de créer l'égalité dans la dernière minute.

Alexei Kovalev avait procuré l'avance aux Rangers à 8:29 en complétant une superbe manœuvre de Brian Leetch: celui-ci a mystifié toute la défense des Canucks en pénétrant dans leur territoire du côté gauche, avant de se diriger vers la droite et d'effectuer une longue passe de l'autre côté de la patinoire à Kovalev, qui a pu déjouer facilement l'excellent Kirk McLean.

Bret Hedican avait créé l'égalité une première fois trois minutes plus tôt avec son premier but dans l'uniforme des Canucks quand il a passé la rondelle entre les jambières de Richter sur un retour de lancer de l'autre défenseur Jeff Brown, alors que les deux s'étaient portés à l'attaque pendant une punition à retardement annoncée aux Rangers.

Steve Larmer avait marqué le premier but de la rencontre dès la quatrième minute de jeu à quatre contre quatre. Kovalev et Leetch ont d'abord combiné leurs talents en s'échangeant

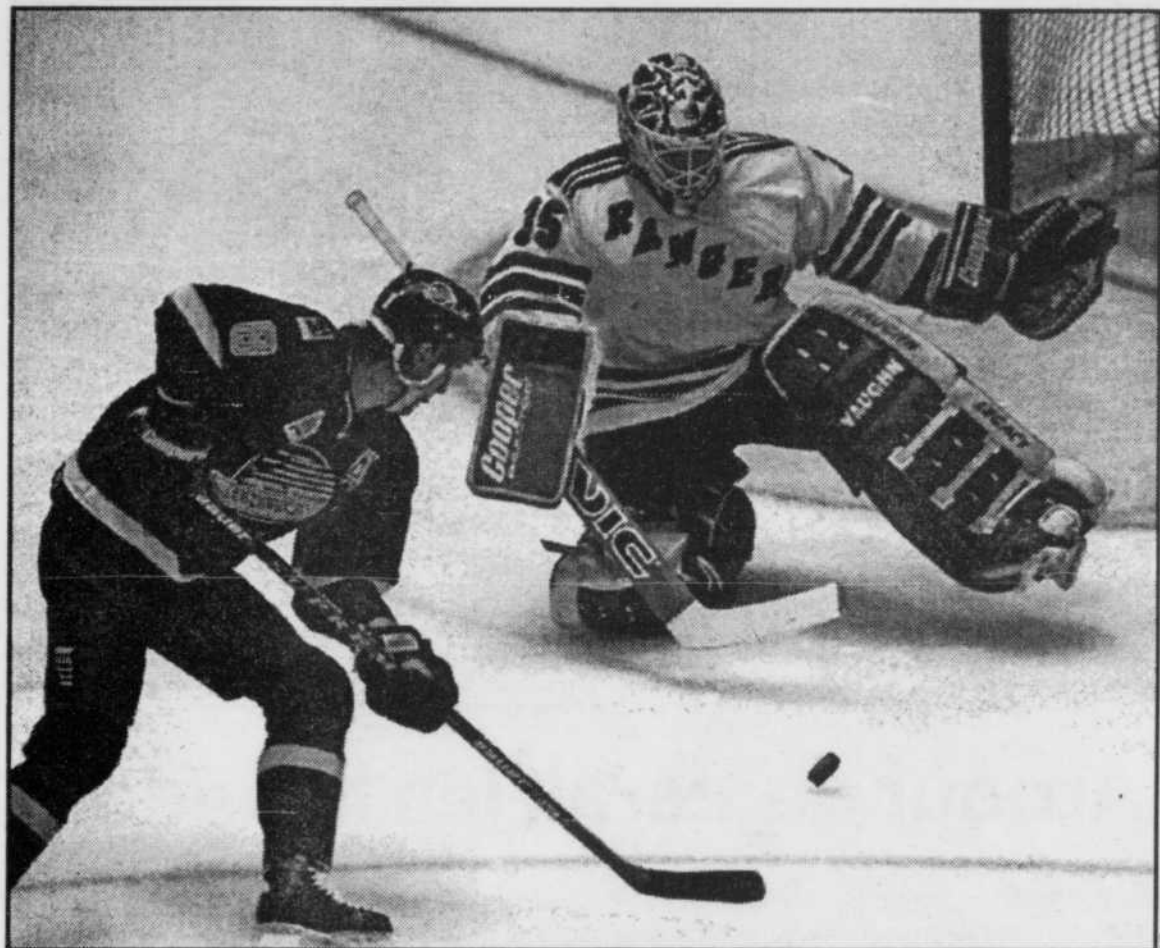
brillamment la rondelle jusqu'à ce que le premier survienne seul devant Kirk McLean, après avoir déjoué le vétéran Dave Babych d'une feinte habile, en retenant la rondelle près de lui; le gardien a fait l'arrêt, mais Larmer a sauté sur le retour et frappé le poteau, mais la rondelle est revenue sur la jambière de McLean pour dévier dans son filet.

Kovalev, Leetch et un autre Russe et défenseur, Sergei Zubov, ont animé cette première période en orchestrant de nombreuses attaques des Rangers.

Ces derniers ont perdu les services de Joey Kocur au cours de cet engagement, blessé à une jambe en tombant dans le filet après avoir été accroché par un rival.

Les Canucks ont mieux paru à la deuxième période, mais McLean a encore sauvé la situation en arrêtant Kovalev, une fois de plus après une belle poussée, puis Stéphane Matteau, très applaudi lors de la présentation des joueurs, sur le retour, et, plus tard, Zubov, sur un tir sur réception d'une passe savante d'Adam Graves pendant un avantage numérique.

Dès la première minute de la troisième, McLean a sauvé la situation devant Mark Messier, qui s'était échappé en désavantage numérique, et il a lui-même empêché Adam Graves de s'emparer du retour.



Sur ce jeu en première période, le gardien Mike Richter a effectué l'arrêt contre Greg Adams des Canucks.

Carson blâme Bryan Murray pour sa descente aux enfers

NEW YORK — Jimmy Carson a connu des saisons de 37, 55 et 49 buts à 18, 19 et 20 ans, mais à 25 ans, il n'est plus assez bon pour endosser l'uniforme des Canucks de Vancouver, pour lesquels il n'a pris part qu'aux deux premiers matches des séries.

par GUY ROBILLARD
de la Presse canadienne

Le passage de Trevor Linden de l'aile droite au centre lui a coûté son poste, mais un joueur obscur comme John McIntyre est parvenu à garder le sien sur un quatrième trio.

L'ancien du Junior de Verdun explique sa descente aux enfers par le fait qu'il était un joueur surtout offensif à son arrivée à Los Angeles, mais qu'une fois arrivé à Detroit Bryan Murray lui a dit: « Peu importe que tu marques 50 buts, on veut que tu penses aussi à jouer défensivement. Nous avons plusieurs joueurs capables de marquer des buts ici ».

On voulait qu'il s'améliore dans tous les aspects de son jeu et il estime d'ailleurs être devenu un meilleur joueur, plus complet. « Plus responsable », précise-t-il, « je ne prends plus autant de risques à l'attaque ».

C'est sa version à lui. On raconte aussi qu'il n'est pas le plus courageux et que, très intelligent, il a la manie de questionner ses entraîneurs.

Le Canadien se cherche sans doute un centre et Carson a joué une demi-saison sous les ordres de Jacques Demers à son arrivée à Detroit, en 1989-90...

Il a connu des campagnes respectables de 34 et 37 buts en 1991-92 à Detroit et la saison

suivante partagée entre Detroit et de nouveau Los Angeles. Les Kings l'ont envoyé à Vancouver en retour de Dixon Ward et il a connu une dernière saison difficile, qu'il a complétée avec 11 buts et seulement 28 points.

Keenan critiqué

D'autres entraîneurs, sous le couvert de l'anonymat évidemment, ont critiqué Mike Keenan pour avoir retiré Mike Richter et avoir laissé Brian Leetch sur le banc pendant de longues minutes lors du quatrième match de la série contre les Devils.

Ses critiques l'accusent de souhaiter entendre dire que c'est l'entraîneur qui a mené les Rangers à la coupe Stanley. « Son rêve ultime serait de gagner la coupe Stanley sans joueurs », a été jusqu'à dire l'un d'eux.

Que Keenan cherche à prendre trop de place au détriment des joueurs serait un danger qui guette les Rangers.



Jimmy Carson (17) félicite son coéquipier Pavel Bure.

Après 11 manches à Cincinnati

Expos et Reds sur un pied d'égalité 4-4

CINCINNATI — Après onze manches, les Expos et les Reds étaient à égalité, 4-4, hier.

par Richard MILO
de la Presse canadienne

Sanders 8e

Butch Henry et John Roper n'ont donné qu'un coup sûr dans le premier tiers de la rencontre.

Reggie Sanders a toutefois donné l'avance aux Reds, 1-0, en claquant son huitième circuit de la saison. Il avait un compte d'une balle et aucune prise quand il a expédié la balle par-dessus la clôture du champ gauche. Moises Alou a tenté en bondissant de capter la balle qui est tombée à un pied ou deux au-delà de la clôture.

À la quatrième, Cliff Floyd a créé l'égalité 1-1 avec un solide double dans la droite, son 10e de la saison. Moises Alou, qui avait réussi un simple chanceux au champ intérieur, a facilement marqué. Il s'était rendu au deuxième but à la suite d'un roulant de Larry Walker.

Les Reds ont aussitôt repris l'avance grâce au 15e circuit de Kevin Mitchell, l'auteur de deux circuits, la veille.

Jerome Walton occupait le premier but après avoir réussi un simple, Henry a retiré Barry Larkin au bâton mais Mitchell a ensuite frappé la première offrande loin par-dessus la clôture du champ centre gauche.

Alou, qui avait été tenu en échec en cinq présences la veille, a réduit l'écart à un point à

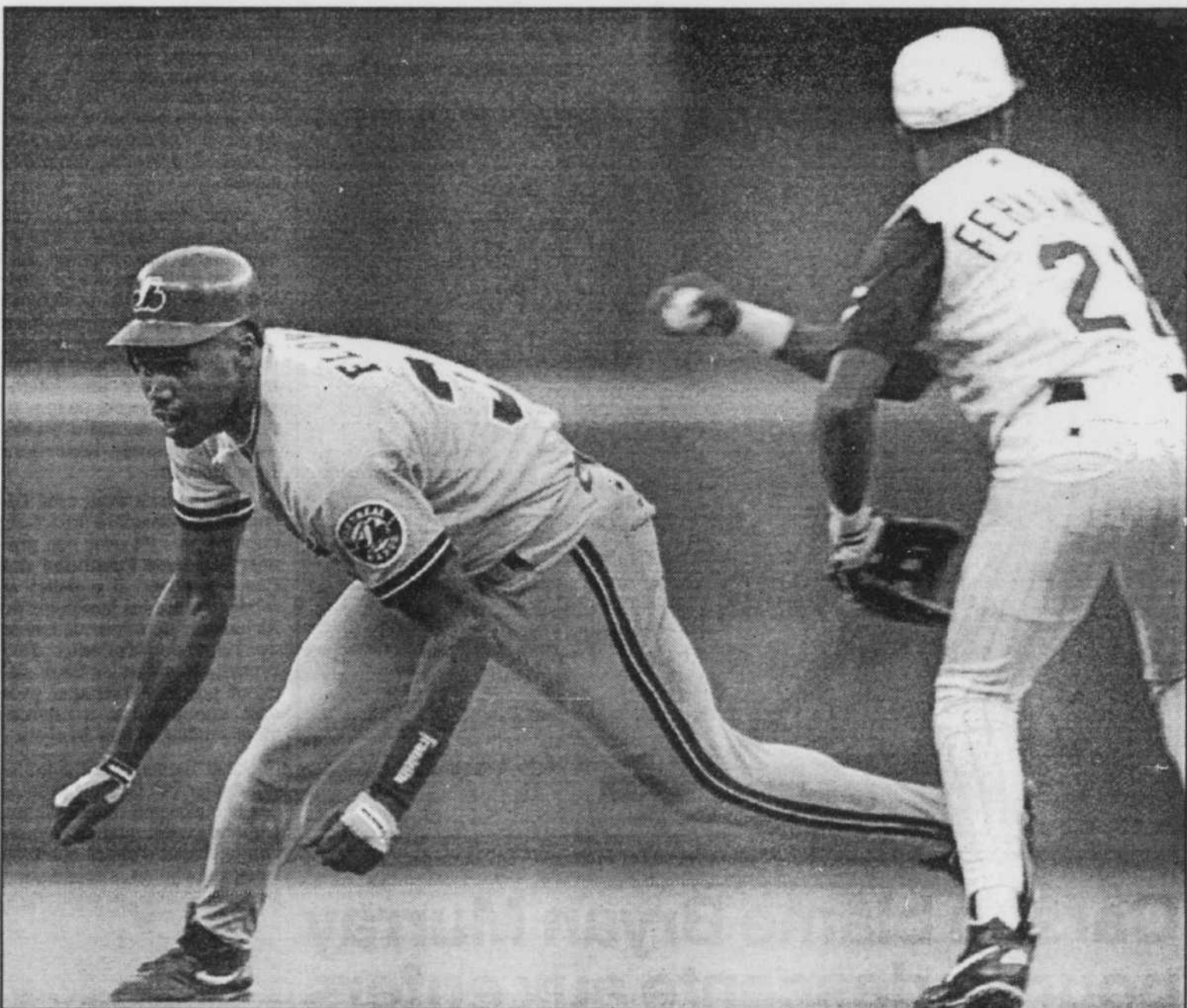
la sixième avec de son cinquième circuit.

Larry Walker a ensuite obtenu

un but sur balles et après un retrait, Lenny Webster a chassé Roper en obtenant un simple.

Le receveur Brian Dorsett a alors été débité de deux balles passées alors que le releveur

Johnny Ruffin était au monticule, ce qui a permis aux Expos de créer l'égalité 3-3.



L'arrêt-court Tony Fernandez (21) des Reds de Cincinnati se retourne vers le deuxième but après avoir retiré Cliff Floyd des Expos de Montréal qui a été pris en sourcière dans la quatrième manche du match d'hier à Cincinnati.

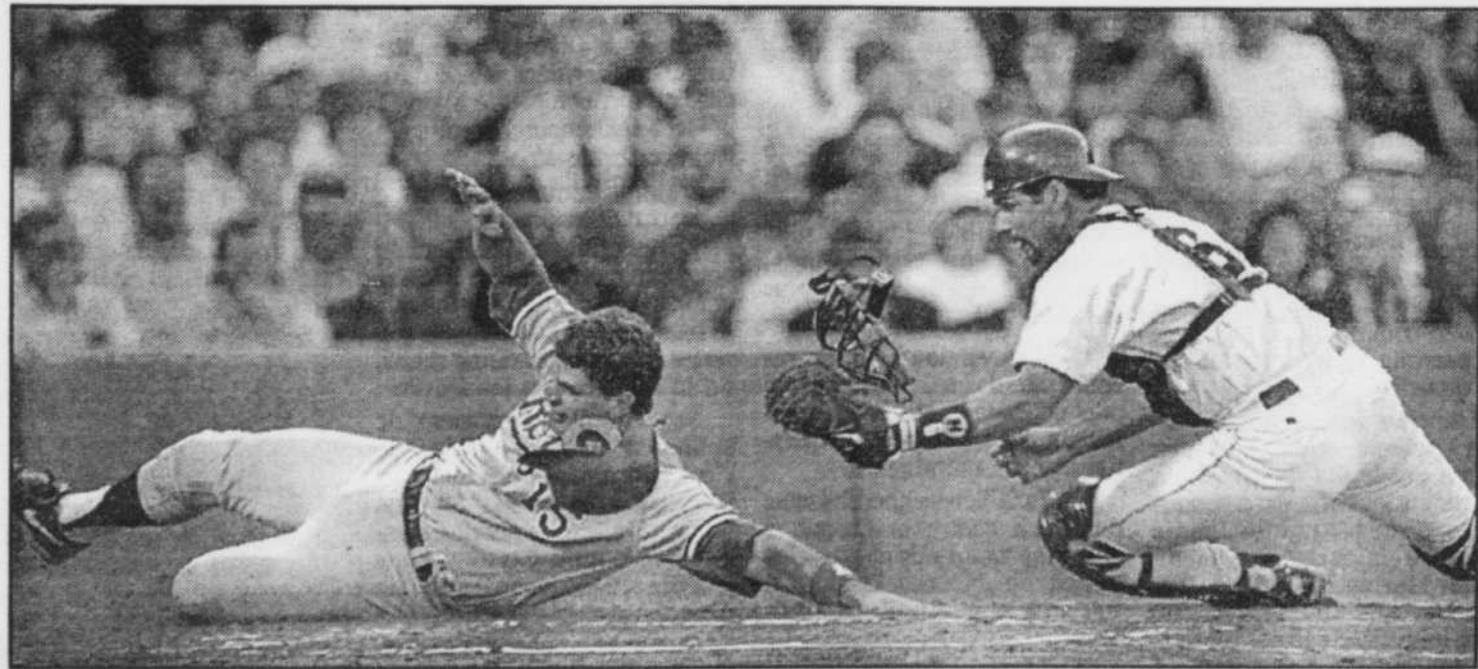
Guzman au rancart

CHICAGO (AP) — Les Cubs de Chicago ont placé le nom du lanceur Jose Guzman sur la liste des joueurs blessés pour une période de 15 jours.

Guzman souffre d'une inflammation à l'épaule droite.

Il subira une intervention arthroscopique aujourd'hui.

Guzman a maintenu une fiche de 2-2 et une m.p.m. de 9.15 en quatre départs depuis le début de la saison.



Mike Macfarlane des Royals de Kansas City glisse au marbre dans une vaine tentative pour marquer alors que le receveur Damon Berryhill des Red Sox de Boston l'attendait de pied ferme dans le match d'hier à Boston.



Le troisième-but Terry Pendleton des Braves d'Atlanta saisit un coup dans sa direction mais il est toutefois à bonne distance de John Patterson des Giants de San Francisco qui réussit à voler le deuxième but dans la troisième manche du match d'hier au Candlestick Park.

Circuit gagnant de Lopez

SAN FRANCISCO (AP) — Javier Lopez a brisé l'égalité en claquant un circuit en neuvième manche, hier, et les Braves d'Atlanta en ont profité pour filer vers une victoire de 6-3 sur les Giants de San Francisco.

Matt Williams a bouclé le circuit en première manche, son 19e. Il égalait du même coup un record de la Ligue nationale pour les deux premiers mois de la saison.

Eric Davis, des Reds de Cincinnati, avait réussi l'exploit en 1987; le record des ligues majeures appartient à Ken Griffey Jr., des Mariners de Seattle, avec 22.

Roberto Kelly (4e) a claqué un circuit de deux points pour les Braves en septième, son premier depuis l'échange qui l'a fait passer de Cincinnati à Atlanta en retour de Deion Sanders.

Avec le compte égal 3-3, Lopez a réussi son 10e coup de quatre buts de la saison aux dépens de Dave Burba (0-4) en neuvième manche. Dave Gallagher a ensuite scellé l'issue de la rencontre avec un simple de deux points.

Mark Wohlers (4-0) a été le lanceur gagnant; Greg McMichael a récolté sa 10e victoire protégée.

Fred McGriff, des Braves, a réussi son 14e circuit.

Rockies 3, Mets 2

À New York, Greg Harris n'a permis que cinq coups sûrs en huit manches de travail quand il a permis aux Rockies du Colorado de disposer des Mets de New York 3-2.

Walt Weiss a obtenu trois coups sûrs en quatre présences et a produit un point pour les Rockies. L'ancien des Mets, Howard Johnson a obtenu deux coups sûrs et a produit un point.

Royals 9, Red Sox 7

À Boston, Mike Macfarlane a claqué un grand chelem en quatrième manche et les Royals de Kansas City en ont profité pour filer vers une victoire de 9-7 sur les Red Sox de Boston.

Brian McRae a également contribué à l'offensive avec cinq coups sûrs en autant de présences au bâton. Il a connu une soirée de 5-en-5.

Greg Gagne a également bouclé le circuit pour les Royals.

Mitch Williams est «retiré» par les Astros

HOUSTON (AP) — Les Astros de Houston ont lancé la serviette en ce qui concerne Mitch Williams. Ils l'ont soumis au ballottage pour lui donner sa libération sans condition. S'il n'est pas réclamé, Williams sera libéré vendredi et deviendra agent libre. Les Astros devront néanmoins lui verser la balance de son salaire de 2,5 millions \$ pour la saison en cours.

De son côté, le directeur général des Blue Jays de Toronto, Pat Gillick a déclaré hier soir que son équipe n'était pas intéressée à un lanceur de relève qui avait accordé à Joe Carter le coup de circuit gagnant de la série mondiale l'an dernier.

« Je m'excuse auprès des supporters des Astros de ne pas avoir mieux lancé », a déclaré Williams à la télévision. « Ce fut difficile cette année. Je n'ai pas bien lancé et n'ai donc pas eu la chance de jouer le rôle auquel je suis habitué. Cela est frustrant ».

Williams, obtenu dans une transaction avec Philadelphie le 2 décembre dernier, montrait une fiche de 1-4 cette saison, avec une moyenne de points mérités de 7,65. Il avait six parties sauvegardées et avait raté deux sauvetages. Il avait accordé 21 coups sûrs et 24 buts sur balles en 20 manches.

Le directeur général Bob Watson a indiqué que le vétéran releveur de 29 ans, connu sous le sobriquet de « Wild Thing » avait insisté pour être le seul « stoppeur » du club.

« Si nous avions quelqu'un en train de lancer un match sans coup sûr, Mitch voudrait probablement encore lancer en neuvième manche.

Cette philosophie allait à l'encontre de celle de l'entraîneur des Astros, Terry Collins.

« Tout était centré sur une

Doug Drabek lance bien, et que John Hudek et Jeff Bagwell font bien aussi. »

« Nous sommes allés à Philadelphie la semaine dernière. Les médias y étaient et personne ne voulait parler à aucun joueur sauf à Mitch Williams. Dans ce sport, si vous jouez bien, vous vous attendez à un peu d'attention. »

Les Astros avaient remporté neuf de leurs 12 derniers matchs avant le match d'hier contre la Floride et bataillaient avec Cincinnati pour la première position de la division centrale de la Ligue nationale.

Williams a admis sa divergence de vues avec Collins. « C'est son équipe. Le fait est que nous ne pouvions pas bien travailler ensemble ».



Apprenant qu'il avait été soumis au ballottage par les Astros de Houston hier, Mitch Williams a cru bon de s'excuser pour avoir fait faux bond aux supporters de l'équipe.